

COMMUNE DE QUINTIN
Département des Côtes
d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 07 septembre 2023

Convocation du :	01 septembre 2023
Date d'affichage :	01 septembre 2023
Nbre de conseillers en exercice :	21
Présents :	12
Votants :	17

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2023/09/66 (Nomenclature 5.7)

L'an deux mil vingt-trois, le sept septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Nicolas CARRO.

Etaient présents :

CARRO Nicolas - HAMON Jean-Paul - AUBRY Isabelle - CHATTARD-GISSEROT Thibault - MAUJARRET Marie-Madeleine - THERIN Emmanuel - GUILLOU-COROUGE Françoise - LE BRIS Isabelle - LE CHANU Fabienne - MORIN Sabine - BOQUEHO Stéphanie - RUEN Pauline.

Absents excusés : POISSON François, LE BUHAN Erwan, QUEMARD Bertrand, LE FUR Corentin, COISY Thierry, GUILLEMOT Sébastien, AUBRY Charlène, REPERANT Thibault et HELLARD Hugo.

Procuration :

POISSON François à CHATTARD-GISSEROT Thibault
LE FUR Corentin à MAUJARRET Marie-Madeleine
REPERANT Thibault à CARRO Nicolas
COISY Thierry à AUBRY Isabelle
AUBRY Charlène à Fabienne LE CHANU

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Monsieur CHATTARD-GISSEROT Thibault.

Schéma de développement de la lecture publique à l'échelle de Saint-Brieuc Armor Agglomération-Lisons 2032

Rapporteur : Isabelle AUBRY

Au titre de sa compétence facultative de développement culturel d'intérêt communautaire, Saint-Brieuc Armor Agglomération, aux côtés de ses communes membres, coordonne une politique territoriale volontariste en matière de lecture publique.

La mise en réseau des Médiathèques de la Baie depuis 2014 et ses élargissements successifs (2019-2022) constituent le point de départ de cette ambition partagée. Les projets déjà menés en commun se sont renforcés et diversifiés au fil des ans : formation, action culturelle, inclusion numérique, accessibilité Handicap... Il est important aujourd'hui de conforter cette politique partagée en se dotant d'un schéma de développement de la lecture publique à l'échelle intercommunale. La loi

relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique votée le 21 décembre, article L.5211-63, l'exige, d'ailleurs, des EPCI qui ont décidé que la lecture publique soit d'intérêt intercommunal à compter de janvier 2023.

Baptisé « Lisons 2032 », le schéma de développement de la lecture publique pour notre territoire a pour objectif de définir la stratégie et les priorités d'action du collectif acteur de la lecture publique à l'échelle intercommunale. Construit pendant 2 ans avec l'engagement des élus, des partenaires institutionnels et opérationnels, des techniciens, des bénévoles et des habitants. Lisons 2032 permet d'affirmer une politique véritablement territoriale (32 communes) et pensées sur le long terme (horizon 2032).

Lisons 2032 met en avant 4 défis à relever en commun :

- 1) Mailler le territoire par une politique partagée de lecture publique
- 2) Apprendre et s'engager ensemble
- 3) Faciliter le parcours de l'utilisateur à l'échelle du territoire intercommunal
- 4) Accompagner les transitions de la société

Ces 4 défis se déclinent en 12 objectifs opérationnels et en 30 actions.

Un règlement de mise en œuvre le complète.

Le présent schéma s'étend sur la période 2023-2027 et sera, après mise en œuvre d'une clause de revoyure en 2027, complété d'une seconde période 2028-2032. Il sera également, après adoption par Saint-Brieuc Armor Agglomération, soumis au vote de chacune des 32 communes qui sont appelées à être parties prenantes de cette politique de coopération en compétence pleinement partagée.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante :

DELIBERATION

Vu la Loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération DB-159-2023 du 29 juin 2023 de Saint-Brieuc Armor Agglomération adoptant le schéma de développement de la lecture publique à l'échelle intercommunale baptisé Lisons 2032,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE par 9 voix « pour » et 3 abstentions (Pauline Ruen, Isabelle Le Bris et Thibault Chattard-Gisserot)

- D'APPROUVER le schéma de développement de la lecture publique à l'échelle de Saint-Brieuc Armor Agglomération – Lisons 2032.

Pour extrait certifié conforme,

M. Le Maire,
Nicolas CARRO



Le secrétaire de séance,
Thibault CHATTARD-GISSEROT